



## « La liberté de conscience est une idée apparue en Europe à la Renaissance »

L'historien Dominique Avon retrace l'histoire de cette liberté, depuis ses balbutiements antiques jusqu'à son avènement comme droit au XX<sup>e</sup> siècle. Indispensable, à l'heure où elle est remise en cause

### ENTRETIEN

PROPOS RECUEILLIS PAR FLORENT GEORGESCO

**LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE. HISTOIRE D'UNE NOTION ET D'UN DROIT, de Dominique Avon, préface de Yadh Ben Achour, PUR, 1172 p., 39 €.**

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. L'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée aux Nations unies en 1948, a instauré un principe inédit : la centralité de l'individu, sujet ultime du droit, au-delà de ses appartenances. Dans son nouveau livre, Dominique Avon, directeur délégué à l'École pratique des hautes études (EPHE), où il occupe la chaire « Islam sunnite », raconte la genèse de ce texte. Mais *La Liberté de conscience*, qui devrait s'imposer comme le livre de référence sur le sujet, est bien plus que cela. Quand, où et dans quelles conditions est apparue l'idée de la liberté individuelle ? Comment penser sa spécificité ? Comment – et pourquoi ! – la préserver, en un temps où, du radicalisme musulman aux diverses tentations illibérales, elle est sans cesse attaquée ou subvertie ? L'historien, en analysant des milliers de sources, de l'antiquité à nos jours, parvient dans le monde, reconstitue avec une minutie et une ampleur fascinantes le destin sinueux d'une espérance.

**Comment avez-vous été amené à conduire une enquête de cette ampleur ?**

Je suis parti de problèmes de traduction. Quand j'enseignais au Liban, au milieu des années 2000, j'ai constaté que, par exemple, la Constitution libanaise emploie l'expression « *liberté de conscience* » dans sa version française mais, en arabe, il n'est question que de « *liberté de doctrine religieuse* », une notion plus restrictive, qui n'inclut pas la possibilité de l'athéisme : chacun est censé appartenir à une religion. J'ai voulu comprendre sur quels fondements tout cela repose, et j'ai commencé à remonter de plus en plus loin et à élargir la question à l'ensemble des cultures. Je me suis aperçu qu'il fallait à la fois certaines circonstances, et une anthropologie particulière. Voilà pourquoi le livre marche sur deux pieds : l'histoire politique et religieuse, et une analyse des outils conceptuels qui ont permis aux penseurs d'aborder la liberté de conscience.

**Existe-t-elle dans l'Antiquité ?**

Ce que l'on rencontre, ce sont des situations de diversité religieuse dans les grands empires. Mais elles ne débouchent pas sur des droits liés à des personnes, seulement sur une tolérance à l'égard de groupes. Le seul moment où l'on s'approche de la liberté de conscience, en tout cas dans les sources à ma disposition, c'est le procès de Socrate (399 av. J.-C.), lequel se défend au nom d'une forme de liberté intérieure. Mais, si son discours réunit tous les éléments constitutifs de la notion, ils ne sont pas organisés autour d'un concept spécifique. Ensuite, les grandes cultures de l'Antiquité vont converger dans le

sens d'une suprématie accrue de la communauté sur l'individu, à travers le développement d'un idéal d'unité politique et religieuse. Cela apparaît au III<sup>e</sup> siècle de notre ère quand, en Perse, la dynastie des Sassanides [224-651] se met à relier plus fortement que n'importe quel empire antérieur une identité politique et une identité religieuse, fondée sur le zoroastrisme. Plus tard, au tournant du IV<sup>e</sup> siècle, l'empire romain paie à suivre un chemin similaire, et l'empire chrétien après lui. De sorte que lorsque, au VII<sup>e</sup> siècle, le califat musulman s'édifie, on peut dire qu'il s'inscrit dans une continuité.

**Que se passe-t-il, pendant ce temps, sur le plan intellectuel ?**

Comme dans le cas de Socrate, on voit ici ou là, en particulier dans la pensée chrétienne, des éléments de théorisation de la liberté de conscience, sans qu'un concept clair émerge. Il y a chez saint Paul des choses sur la liberté de l'individu ou, chez un Tertullien [155-v.225], des protestations nettes face à l'autorité politique et religieuse. Mais le principe de l'unité ébranlée se prémices. Au Moyen Âge, disons du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, les situations juridiques se retrouvent à peu près analogues dans l'islam et la chrétienté : tolérance pour certains cultes minoritaires, mais pas pour l'individu qui, né dans la religion dominante, veut en sortir.

**La grande séparation a lieu à la Renaissance...**

J'ai fait le plus vaste effort de décentrement possible pour voir si, sur ce point, l'idée d'une différence radicale était juste. Et, de fait, on peut dire que la liberté de conscience est une idée apparue en Europe à la Renaissance. Nulle part ailleurs cette notion n'a été formalisée comme dans ce qui s'est écrit, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, en allemand, en anglais, en français en italien... Il s'agit d'abord de liberté religieuse. Mais il y a demblée quelque chose en plus : le sur-gissement de l'individu. Ce qu'il faut comprendre, c'est que cela se fait de manière progressive, sans rien de linéaire. Mais c'est bien ce qui commence à apparaître. Le processus, à mes yeux, aboutit au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un juriste français protestant, Jean de Baybray [1674-1744], écrit en 1713 : « *Aucun homme mortel peut-il dominer sur la conscience d'un autre ?* » En le lisant, je me suis dit : ça y est, la notion est stabilisée.

**Elle s'est détachée de la seule liberté religieuse...**

Oui, et c'est là que la question de l'individu prend toute sa consistance. La liberté religieuse a nécessairement une dimension collective – on ne fait pas religion tout seul –, alors que la liberté de conscience est personnelle. Au demeurant, cette distinction ne cesse d'être questionnée, aujourd'hui encore. Quand une ministre considère qu'insulter une religion revient à attenter à la liberté de conscience des croyants, l'inversion est totale. La liberté de conscience, parce qu'elle permet de n'avoir aucune religion, a toujours été utilisée pour pouvoir parler contre les religions, ou s'opposer à des parcelles d'autorité en leur sein.

**Cette longue histoire trouve son apogée, montrez-vous, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Combien va durer la période qui s'ouvre alors ?**

Je dirais une génération. Cela ne veut pas dire qu'ensuite la liberté de conscience disparaît. Mais les choses se compliquent. Pour se réparer dans le monde, la notion a bénéficié de la colonisation européenne. Alors, au moment des indépendances, beaucoup choisissent de s'en débarrasser avec le reste. Et, dans le monde majoritairement musulman, la tendance « intégrale » l'emporte. On choisit de reprendre tel quel l'héritage précolonial, en se contentant de négocier les modalités d'application. Ceux qui, auparavant, se montraient plus ouverts sont accusés d'avoir collaboré avec le colonisateur et leurs écrits sont marginalisés.

C'est ce qui nous mène aux impasses actuelles, qui, à cause de Daech, sont devenues une évidence pour tous. Mais comment en sortir, sans la liberté de conscience ? Beaucoup de penseurs musulmans la défendent, souvent au risque de leur vie. Ce n'est pas le cas de ceux qui sont aux responsabilités. Les 27 et 28 janvier s'est tenue à l'université Al-Azhar, au Caire, une conférence internationale sur le « *renouveau de la pensée islamique* » – la sixième du genre depuis 2014. Résultat : rien. Il est écrit, au point 9 de la déclaration finale : « *L'athéisme est un danger qui revient en question la stabilité de nos sociétés* (...) ». Il est la cause directe parmi celles qui conduisent à l'extrémisme et au terrorisme. » Les organisateurs, qui se rendaient du juste milieu, n'échappent pas, en réalité, à l'intégralisme.

**Les remises en cause de la liberté de conscience ne se limitent pas au monde musulman...**

Loin de là. Elles sont très fortes en Inde, notamment. Mais il y a aussi des remises en cause en Occident, par exemple dans les débats autour du culturalisme sur les camps européens ou nord-américains. L'appartenance religieuse est culturalisée, ethniciisée, et les tenants de cette approche ne semblent pas mesurer ce qu'il peut y avoir d'oppressif en elle. Ils tendent à ramener l'individu au groupe. Ils ne l'identifient plus à son affranchir éventuellement. Ils ne voient pas que la défense des minorités peut entrer en contradiction avec celle des droits individuels.

**Il reste vrai que la liberté de conscience est née en Europe. Que répondre à ceux qui font de cette origine un obstacle à son universalisation ?**

Est-ce que le christianisme, l'islam ou le judaïsme sont nés du côté de Lutèce ? Non. Pourtant, ceux-là mêmes qui renvoient la liberté de conscience à son origine culturelle jugent normal d'être à la fois parisien et chrétien, musulman ou juif. C'est incolérable. Ou vous acceptez l'universalité des notions et des croyances, ou vous les refusez. Je ne suis pas responsable de l'édit de Nantes ou de la conquête d'Alger : je ne suis responsable que de la manière dont l'en parle. Aucun d'eux n'a élaboré la notion de liberté de conscience. Elle nous est proposée, à nous qui sommes nés ici, ni plus ni moins qu'à ceux qui sont nés ailleurs. Nous sommes tous des héritiers, et nos héritages multiples sont en mouvement perpétuel. A chacun d'en faire ce qu'il veut. ■

**« C'est vous qui dites que je suis radicalisée ! Pour moi, je suis musulmane, mais pour vous, parce que je prie, je suis radicalisée ! » Une djihadiste, détenue à Fleury-Mérogis, citée dans « Les Territoires conquis de l'islamisme »**

tenance combattante propre aux anciens du GIA algérien ou encore, bien sûr, la force d'aimantation de la galaxie Daech. Loin d'être un « loup solitaire », comme on a voulu le croire, Mohammed Merah est donc « la figure individuelle d'une catégorie sociale idéal-typique beaucoup plus répandue en France et en Europe », qui doit les proches ont sillonné le Moyen-Orient et étudié dans de prestigieuses universités comme Al-Azhar, au Caire [lire ci-contre], lui aussi dont la mère a proclamé sa fierté d'avoir vu son fils mettre « la France à genoux ».

Dans l'ensemble, c'est ce sentiment qui type à la lecture des témoignages recueillis par les auteurs : la fierté de milliers et militants islamistes qui affirment leur vocation hégémonique, leur inscrire leur action dans une ce universelle, quand ceux qui ont leur résister dementent entra-

vés par une perspective étriquée, des concepts bornés, à commencer par celui de « radicalisation ». Une jeune djihadiste proteste : « C'est vous qui dites que je suis radicalisée ! Pour moi, je suis musulmane, mais pour vous, parce que je prie, je suis radicalisée ! » Cette femme fait partie des détenues de Fleury-Mérogis dont le livre montre, là encore, combien elles sont familières des prédictions élaborées au Levant ou dans la péninsule Arabique : « Les deux tiers de l'échantillon possèdent des connaissances approfondies en matière religieuse, notent les auteurs, certaines évoquent même les enseignements théologiques des cheikhs saoudiens. » Quelques-unes complètent leur formation en lisant le philosophe Michel Foucault, d'autres vont jusqu'à entamer une recherche universitaire depuis leur cellule. Mais

toutes demeurent fidèles à leur « credo salaf/djihadiste », celui-là même qui fait son chemin de Rakka à Roubaix.

Pour décrire la façon dont ce credo circule de corps en corps jusqu'à créer une profonde « imprégnation » islamiste, Bernard Rougier et les autres contributeurs des *Territoires conquis de l'islamisme* rappellent ce que fut jadis la contre-société communiste en France. Pour tant, le terme « imprégnation » renvoie à une autre expérience. Dans un célèbre article publié en 1955, l'historien Raoul Girardet, qualifiant le climat moral des années 1930, parlait d'un « phénomène d'imprégnation fasciste ». Quand on sait ce que les islamistes font des militants de gauche, syndicalistes ou féministes dans les espaces où ils prennent leurs aises, on se dit que cette référence est au moins aussi pertinente. Et l'on se souvient que l'islamologue Abdelwahab Meddeb (1946-2014) n'hésitait pas à y recourir quand il sonnait l'alerte : « L'islamisme est un fascisme que l'islam peut contrarier, sinon vaincre. » ■

**LES TERRITOIRES CONQUIS DE L'ISLAMISME, sous la direction de Bernard Rougier, PUR, 412 p., 23 €.**